

Période de Souscription du 17 janvier 2023 au 3 mars 2023*

NEOLYS (JANVIER 2023)

Placement alternatif à un investissement dynamique de type "actions" et présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



Éligibilité : Assurance Vie

Durée de l'investissement conseillée : 8 ans (sauf en cas de remboursement automatique anticipé)

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions (véhicule d'émission dédié de droit français) et offre une garantie par Crédit Agricole S.A. du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule. Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A.

* La période de souscription peut être close par anticipation ou annulée au gré de l'Emetteur.

Titre soumis notamment au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut ou de liquidation du Garant, ou de mise en œuvre de mesures de résolution sur le Garant entraînant notamment sa dépréciation totale ou partielle ou sa conversion en actions du Garant. Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

L'Emetteur versera un don de 0,50 % du montant nominal total du titre Neolys (Janvier 2023) effectivement placé à l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD).

Les fonds levés dans le cadre de cette émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets visant à réduire l'empreinte carbone. Seules les pondérations des sociétés composant l'Indice sont liées à l'empreinte carbone de chaque société. Ce produit ne constitue pas une obligation verte.

Communication à caractère promotionnel : veuillez-vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

- Neolys (Janvier 2023) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Emetteur"). **Neolys (Janvier 2023) présente un risque de perte de l'intégralité du Capital.** Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous, qui peut conduire à une perte en Capital.
- Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit, à l'échéance, le remboursement aux investisseurs de Neolys (Janvier 2023) tel que décrit dans la "Description de la formule" en page 7.
- Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire du Titre. Le remboursement de la formule mentionné dans ce document est valable à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance du 14 mars 2031, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 17 janvier 2023 et le 3 mars 2023 et est calculé sur la base de la valeur nominale du Titre, hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.
- Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 15 mars 2023 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.
- L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de Neolys (Janvier 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- "Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 %" ou "Indice" : désigne l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % qui est un indice boursier composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, avec une pondération liée à l'empreinte carbone de chaque action. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

Les points clés

- **Neolys (Janvier 2023)** vous permet de diversifier une partie de votre patrimoine sur **les marchés actions de la zone euro avec l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % qui favorise les entreprises les moins polluantes de l'indice Euro Stoxx 50® en fonction de leur empreinte carbone**, sur 8 ans, avec **des remboursements automatiques anticipés chaque année** en fonction de l'évolution de l'Indice.
- En cas de stabilité ou de hausse de l'Indice, la formule peut se réaliser automatiquement par anticipation et offrir **un gain fixe plafonné de 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées**. Pour plus de détails, consulter la rubrique : "Description de la formule" page 7.
- À l'échéance des 8 ans, **un gain fixe plafonné à 72 % est acté même si l'Indice subit une baisse jusqu'à 10 % (soit un taux de rendement annuel brut de 7,02 %)**. En cas de baisse de l'Indice comprise entre 10 % et 30 %, **le Capital est restitué**. En cas de baisse de l'Indice de plus de 30 %, **la perte en Capital est égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice et dans le cas le plus défavorable la perte en Capital pourra être totale**.

Comment fonctionne Neolys (Janvier 2023) ?

Neolys (Janvier 2023) est un placement d'une durée maximum de 8 ans avec un remboursement automatique anticipé possible chaque année selon l'évolution de l'Indice :

➤ **Tous les ans (de 1 à 7 ans), si l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale, la formule s'arrête automatiquement (remboursement automatique anticipé). Neolys (Janvier 2023) offre :**

Le Capital

+

Chaque année :
un gain fixe de 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées
(soit un TRAB* allant de 7,23 % à 9 %).

Sinon la formule est prolongée jusqu'à l'échéance suivante.

➤ **À l'échéance des 8 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé, Neolys (Janvier 2023) offre :**

Le Capital diminué de la baisse intégrale de l'Indice

s'il a subi une baisse de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale.
Vous subissez alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.

Le Capital (TRAB* de 0 %)

si l'Indice a subi une baisse comprise entre 10 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Le Capital majoré d'un gain fixe de 72 % (TRAB* de 7,02 %)

même si l'Indice a subi une baisse jusqu'à 10 % par rapport à sa Valeur Initiale.

La formule prend automatiquement fin dans tous les cas.

BON À SAVOIR : La Valeur Initiale correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 17 mars 2023, 20 mars 2023 et 21 mars 2023. Pour plus de détails, consulter la rubrique : "Description de la formule" page 7.

*TRAB : Taux de rendement annuel brut

L'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % en détail au 11 janvier 2023

L'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro.

Une sélection favorisant les sociétés les moins polluantes

Lancé en août 2019 par STOXX, l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % est composé des 50 valeurs de l'Euro Stoxx 50® (dont les actions sont sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché).

La composition est revue en deux étapes :

1. STOXX sélectionne les 50 valeurs qui composent l'indice Euro Stoxx 50®.
2. Chaque trimestre, STOXX répartit les valeurs en fonction de leur empreinte carbone (calculée par STOXX) :
 - Les 25 sociétés les moins polluantes ont une pondération de 3 % par action,
 - Les 25 sociétés les plus polluantes ont une pondération de 1 % par action.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À titre d'information, le taux moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation Decrement 5 % depuis janvier 2013 s'élève à 3,52 %*.

Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

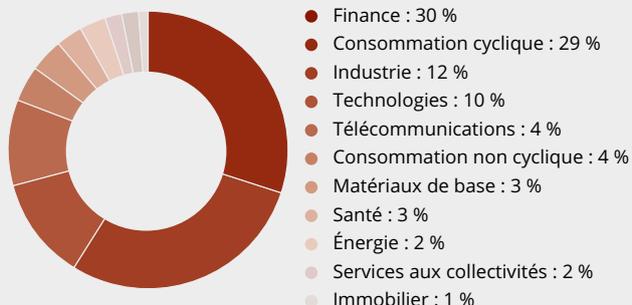
* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué de janvier 2013 à janvier 2023 (source : www.stoxx.com).

La liste des 50 valeurs composant l'Indice au 11 janvier 2023 :

Nom des entreprises avec un poids à 3 %	
Adidas	LVMH
Prosus	Munich Re
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	Siemens
BNP Paribas	Deutsche Telekom
Industria de Diseno Textil	L'Oreal
Banco Santander	SAP
Intesa Sanpaolo	Flutter Entertainment
Bayerische Motoren Werke	ASML Holding
Nordea Bank	AXA
ING Groep	Kering
Mercedes Benz Group	Adyen
Allianz	Deutsche Boerse
Hermes International	

Nom des entreprises avec un poids à 1 %	
BASF	Sanofi
CRH	Pernod Ricard
Vonovia	Anheuser-Busch Inbev
Enel	Deutsche Post
Schneider Electric	Danone
Airbus	Iberdrola
Safran	Nokia
Stellantis	Infineon Technologies
Eni	EssilorLuxottica
TotalEnergies	Koninklijke Ahold Delhaize
Air Liquide	Linde
Bayer	Volkswagen
Vinci	

Une diversification sectorielle et géographique de l'Indice



Source : www.stoxx.com



► Pour plus d'informations sur l'Indice et son évolution :

www.stoxx.com

(symbole : SX5ECAGD)

Illustration du mécanisme de remboursement :

- Les données chiffrées ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Neolys (Janvier 2023).
- Les exemples de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir.
- En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.

Exemple défavorable

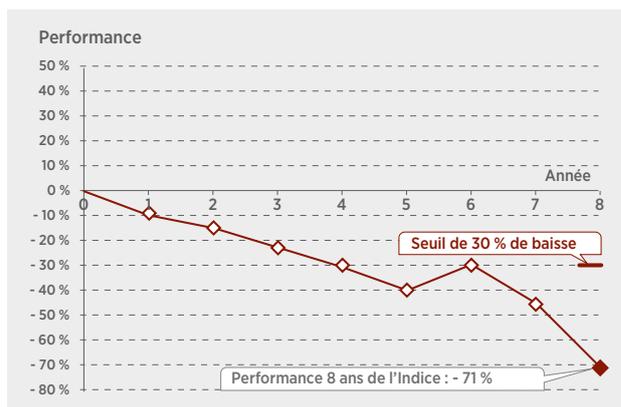
Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative sur les 7 premières années, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice baisse de 71 %, soit plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

- **Vous subissez une perte en Capital égale à la baisse intégrale de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.**

La performance finale de Neolys (Janvier 2023) est de - 71 %, soit un taux de rendement annuel brut de - 14,34 % (perte en capital pouvant aller dans le cas le plus défavorable à une perte de l'intégralité du Capital).

- ◇ Performances de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% (par rapport à sa Valeur Initiale)
- ◆ Performance finale de Neolys (Janvier 2023)



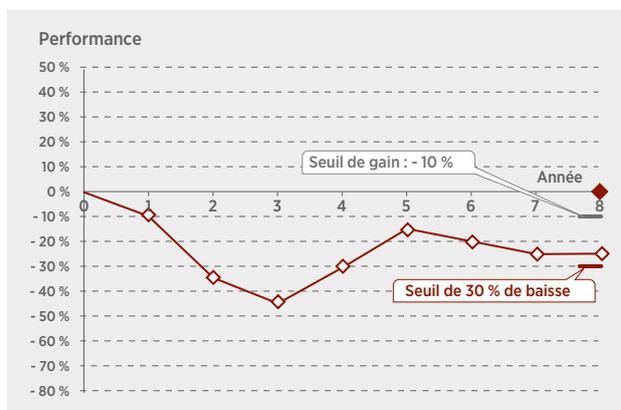
Exemple médian

Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative sur les 7 premières années, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice subit une baisse comprise entre 10 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

- **Vous récupérez votre Capital.**

La performance finale de Neolys (Janvier 2023) est de 0 %, soit un taux de rendement annuel brut de 0 %.



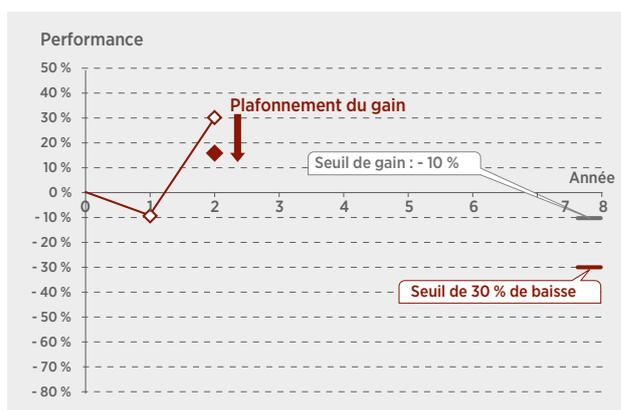
Exemple favorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 2 ans car la performance de l'Indice a été négative à 1 an et positive à 2 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

- **La formule s'arrête (remboursement automatique anticipé).**

Vous récupérez votre Capital majoré d'un gain fixe plafonné de 18 %, soit un taux de rendement annuel brut de 8,60 %.

Un investissement en direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de 13,98 %, supérieur à celui du produit du fait du plafonnement du gain.



Soutenir l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD)

Compte tenu de votre investissement dans Neolys (Janvier 2023), l'Emetteur versera un don de 0,50% du montant nominal total du titre effectivement placé à l'APAD.

Le versement sera effectué après la Période d'Offre lorsque le montant nominal total des Titres placés sera définitivement connu.

Ce don sera possible grâce à votre investissement dans Neolys (Janvier 2023), sans aucune répercussion sur les montants que vous avez investis ni sur le déroulement du fonctionnement de la formule.

Depuis plus de 20 ans, l'APAD, Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable, développe des projets liés à l'Agriculture de Conservation des Sols sur les exploitations de grandes cultures et accompagne les agriculteurs à progresser dans leurs pratiques de l'Agriculture de Conservation des Sols.

L'APAD n'a pas de lien avec l'Emetteur (Amundi Finance Emissions) ni avec le Groupe Crédit Agricole.

Avantages et inconvénients de Neolys (Janvier 2023) Pour les investisseurs ayant souscrit du 17 janvier 2023 au 3 mars 2023

AVANTAGES

- Si, à une date de remboursement automatique anticipé, la performance de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées.
- Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, à l'échéance de 8 ans :
 - En cas de baisse de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % comprise entre 10 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur est protégé, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 17 janvier 2023 au 3 mars 2023) et a conservé son placement pendant 8 ans (jusqu'à l'échéance du 14 mars 2031), hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
 - En cas de baisse de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % jusqu'à 10 % par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 72 %, soit un taux de rendement annuel brut de 7,02 %.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en Capital, non mesurable à priori, pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital :
 - En cours de vie, en cas de revente avant l'échéance : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
 - À l'échéance des 8 ans : le Capital n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si, à l'échéance de 8 ans, l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (risque de perte de l'intégralité du Capital).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance. L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à la date d'échéance, ou jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé, pour bénéficier de la formule.
- Neolys (Janvier 2023) est un produit émis par Amundi Finance Emissions et dont le remboursement de la formule est garanti par Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'investisseur s'expose au risque d'un remboursement inférieur au résultat de la formule en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.
- Le gain fixe est limité à 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- L'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

Les principaux risques de Neolys (Janvier 2023) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 8.

Questions / Réponses

Puis-je revendre Neolys (Janvier 2023) avant l'échéance du 14 mars 2031 ?

- Neolys (Janvier 2023) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris jusqu'au 5^e jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de Neolys (Janvier 2023) ?

- La performance finale de Neolys (Janvier 2023) ne sera connue qu'à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance de la formule. En cours de vie, elle dépend des conditions de marché du moment et de l'évolution de l'Indice. Il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital.

Toutefois, vous pouvez suivre la valorisation de Neolys (Janvier 2023) sur le site Internet :

www.ca-sicavetfcp.fr

et l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % sur le site Internet :

www.stoxx.com (symbole : SX5ECAGD)

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

Quelles sont les spécificités de Neolys (Janvier 2023), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Neolys (Janvier 2023) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

La valeur de Neolys (Janvier 2023) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de Neolys (Janvier 2023).

Neolys (Janvier 2023) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez Neolys (Janvier 2023), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 15 mars 2023, date de lancement de la formule. A cette date, le Capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support Neolys (Janvier 2023) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de Neolys (Janvier 2023), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 17 mars 2023, Neolys (Janvier 2023) sera coté en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de Janvier 2023, début de la période de souscription (soit plus de deux mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Emetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte. En cas d'annulation par l'Emetteur de l'émission Neolys (Janvier 2023), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire Neolys (Janvier 2023) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le Capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de Neolys (Janvier 2023) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de Neolys (Janvier 2023) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Neolys (Janvier 2023).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

Exemples		Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 15 mars 2024	si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	9,00 %	7,91 %
Le 17 mars 2025		8,60 %	7,51 %
Le 16 mars 2026		8,29 %	7,20 %
Le 15 mars 2027		7,99 %	6,91 %
Le 15 mars 2028		7,71 %	6,64 %
Le 15 mars 2029		7,46 %	6,39 %
Le 15 mars 2030		7,23 %	6,16 %
Le 14 mars 2031	si l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale (ex. : baisse de 71 %)	-14,34 %	- 15,20 %
	si l'Indice a subi une baisse comprise entre 10 % et à 30 % par rapport à sa Valeur Initiale	0 %	- 1,00 %
	même si l'Indice a baissé jusqu'à 10 % par rapport à sa Valeur Initiale	7,02 %	5,95 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

Neolys (Janvier 2023) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans Neolys (Janvier 2023) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 30/06/2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°22-253 (**le prospectus de base**) et le premier supplément en date du 30/08/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-360 (**le "Premier Supplément"**), le deuxième supplément en date du 25/11/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-468 (**le "Deuxième Supplément"**) et le troisième supplément en date du 04/01/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-005 (**le "Troisième Supplément"**), constituant ensemble le "Prospectus de Base", et les Conditions Définitives en date du 11/01/2023 (les "**Conditions Définitives**"). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Amundi Finance Emissions (www.amundi-finance-emissions.com).

- le Document d'informations clés en date du 11/01/2023 disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

Nature juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Période de souscription	Du 17 janvier 2023 au 3 mars 2023 La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com
Code ISIN	FR001400DPM6
Emetteur	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
Garant de la formule	Crédit Agricole S.A. garantit à l'échéance aux investisseurs le remboursement de la formule ⁽¹⁾ décrite ci-dessous.
Prix d'émission	100 € à la date d'émission le 17 janvier 2023. Le prix de souscription est de 100 € pendant la période de souscription.
Date d'échéance	14 mars 2031
Dates de remboursement automatique anticipé	15 mars 2024, 17 mars 2025, 16 mars 2026, 15 mars 2027, 15 mars 2028, 15 mars 2029, 15 mars 2030
Durée d'investissement conseillée	8 ans (sauf en cas de remboursement anticipé)
Eligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur nominale	100 €
Cotation	Les Titres seront admis à la négociation sur Euronext Paris (www.euronext.com) avec effet à compter du 17/03/2023
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾ à l'échéance	Titre non garanti en capital
Sous-jacent	Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % disponible sur www.stoxx.com (symbole : SX5ECAGD)

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximum de 8 ans et susceptible dès la première année d'être remboursée automatiquement par anticipation tous les ans, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % :

Année	Si la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à la Valeur Initiale ^(a) de l'Indice, au cours de clôture du	Durée de la formule (date de remboursement automatique anticipé)	Gain fixe de la formule ^(b) de 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit	Taux de Rendement annuel brut ^(c)
1	28 février 2024	1 an (15 mars 2024)	9,00 %	9,00 %
2	27 février 2025	2 ans (17 mars 2025)	18,00 %	8,60 %
3	26 février 2026	3 ans (16 mars 2026)	27,00 %	8,29 %
4	25 février 2027	4 ans (15 mars 2027)	36,00 %	7,99 %
5	28 février 2028	5 ans (15 mars 2028)	45,00 %	7,71 %
6	27 février 2029	6 ans (15 mars 2029)	54,00 %	7,46 %
7	27 février 2030	7 ans (15 mars 2030)	63,00 %	7,23 %

Description de la formule⁽¹⁾

En cas de Remboursement Anticipé Automatique, la formule est remboursée automatiquement par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer. Neolys (Janvier 2023) arrive alors automatiquement à son terme et offre à l'investisseur le Capital augmenté du gain de 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées (cf. Gain Fixe correspondant).

Par exemple, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique de l'année 1 à 5, si la Valeur de l'Indice à 6 ans, au cours de clôture du 27 février 2029, est supérieure ou égale à la Valeur Initiale^(a) de l'Indice, la condition de Remboursement Anticipé Automatique est remplie pour la première fois à 6 ans, Neolys (Janvier 2023) sera remboursé automatiquement par anticipation le 15 mars 2029 à 154 % du Capital.

(a) Valeur Initiale : Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 17 mars 2023, 20 mars 2023 et 21 mars 2023.

(b) appliqué au Capital. (c) calculé sur la période du 15 mars 2023 à la date de remboursement anticipé automatique correspondante.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A, le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 15 mars 2023 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.

Caractéristiques principales

Description de la formule⁽¹⁾	<p>En l'absence de Remboursement Anticipé Automatique, la durée de la formule est de 8 ans. La Valeur 8 ans de l'Indice correspond au cours de clôture de l'Indice du 26 février 2031. Neolys (Janvier 2023) sera remboursé à l'échéance du 14 mars 2031 à :</p> <ul style="list-style-type: none">- si la Valeur 8 ans de l'Indice est supérieure ou égale à 90 % de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital majoré de 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées soit 72 % (soit un Taux de Rendement Annuel Brut^(d) de 7,02 %), sinon- si la Valeur 8 ans de l'Indice est supérieure ou égale à 70 % de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital, sinon- si la Valeur 8 ans de l'Indice est strictement inférieure à 70 % de la Valeur Initiale de l'Indice (soit une baisse de plus de 30 %) : le Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale. <p>Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.</p> <p><i>(d) calculé sur la période du 15 mars 2023 au 14 mars 2031.</i></p>
Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5 ^e jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.
Agent de calcul	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
Coûts inclus dans l'investissement	<p>Pour plus d'information sur les coûts, veuillez vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés de Neolys (Janvier 2023) disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.com.</p> <p>Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 2 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.</p> <p>Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.</p>
Avertissement	<p>L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de Neolys (Janvier 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.</p> <p>Facteurs de risques :</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :</p> <p>Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).</p> <p>Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement de la formule.</p> <p>Risque de mise en résolution : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Émetteur et le Garant Crédit Agricole S.A. pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).</p> <p>Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori ou un gain par rapport au Capital⁽¹⁾.</p> <p>Risque de perte en capital pour les Titres dont le montant de remboursement est déterminé en fonction d'une formule de calcul et indexé sur l'Indice : si le Titre n'a pas été remboursé par anticipation, alors, à l'échéance de 8 ans, toute baisse de l'Indice de plus de 30 % (par rapport à sa Valeur Initiale) entraînera une perte par rapport au Capital⁽¹⁾. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.</p> <p>Risques relatifs aux titres indexés sur Indices : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euro iStoxx[®] 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.</p>

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A, le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 15 mars 2023 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Emetteur : Amundi Finance Emissions - société anonyme de droit français - siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au capital de 9 127 682 148 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) Montrouge Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416.

Agent Placeur : Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91 - 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5 % ("l'Indice") est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. Neolys (Janvier 2023) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Crédit photo : Gettyimages.

Mise à jour : Janvier 2023



Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NEOLYS (JANVIER 2023)

FR001400DPM6 - Devise : EUR

Émetteur : Amundi Finance Emissions, membre du groupe Amundi.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi-finance-emissions.com ou appeler le +33 176333030.

L'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Finance Emissions en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

Ce document a été publié le 11/01/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Titre de créance de droit français émis par Amundi Finance Emissions.

Durée : Ce produit arrive à échéance le 14/03/2031 (la « Date d'échéance ») si aucun événement de rachat anticipé automatique n'a eu lieu.

Objectifs : Neolys (Janvier 2023) est un placement, d'une durée de 8 ans, lié à l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5% (ci-après l'« Indice »), indice boursier composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, avec une pondération liée à l'empreinte carbone de chaque action et calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole SA (le « Garant »), s'engage à rembourser, à l'échéance aux investisseurs la valeur de remboursement de ce produit, tel que décrit ci-dessous.

Neolys (Janvier 2023) est commercialisé en assurance vie du 17 janvier 2023 (inclus) au 03 mars 2023 (inclus). La période de souscription en assurance vie (sous la forme d'unités de compte) pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale de **Neolys (Janvier 2023)** égale à 100€. Le Capital, les gains et rendements éventuels sont présentés :

- hors frais et hors fiscalité liée au cadre d'investissement sélectionné,
- hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation, ou mise en résolution du Garant.

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximale de 8 ans et susceptible dès la première année d'être remboursée automatiquement par anticipation tous les ans, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Indice :

Année	Remboursement Anticipé Automatique : Si la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à la Valeur Initiale ⁽¹⁾ de l'Indice, au cours de clôture du	Durée de la formule (Date de Remboursement Anticipé Automatique)	Gain Fixe de la formule ⁽²⁾ de 9 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit	Rendement Annuel ⁽³⁾
1	28/02/2024	1 an (15/03/2024)	9,00%	9,00%
2	27/02/2025	2 ans (17/03/2025)	18,00%	8,60%
3	26/02/2026	3 ans (16/03/2026)	27,00%	8,29%
4	25/02/2027	4 ans (15/03/2027)	36,00%	7,99%
5	28/02/2028	5 ans (15/03/2028)	45,00%	7,71%
6	27/02/2029	6 ans (15/03/2029)	54,00%	7,46%
7	27/02/2030	7 ans (15/03/2030)	63,00%	7,23%

En cas de Remboursement Anticipé Automatique, la formule est remboursée automatiquement par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer. **Neolys (Janvier 2023)** arrive alors automatiquement à son terme et offre à l'investisseur le Capital augmenté du gain de 9.00% multiplié par le nombre d'années écoulées (cf. Gain Fixe correspondant).

Par exemple, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique de l'année 1 à 5, si la **Valeur de l'Indice à 6 ans**, au cours de clôture du 27 février 2029, est supérieure ou égale à la Valeur Initiale⁽¹⁾ de l'Indice, la condition de Remboursement Anticipé Automatique est remplie pour la première fois à 6 ans, **Neolys (Janvier 2023)** sera remboursé automatiquement par anticipation le 15 mars 2029 à 154% du Capital.

En absence de Remboursement Anticipé Automatique, la durée de la formule est de 8 ans. La Valeur de l'Indice à 8 ans correspond au cours de clôture de l'Indice du 26 février 2031. **Neolys (Janvier 2023)** sera remboursé à l'échéance du 14 mars 2031 à :

- si la Valeur de l'Indice à 8 ans est supérieure ou égale à 90% de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital majoré de 9.00% multiplié par le nombre d'années écoulées soit 72.00% (soit un Rendement Annuel⁽³⁾ de 7.02%), sinon,
- si la Valeur de l'Indice à 8 ans est supérieure ou égale à 70% de la Valeur Initiale de l'Indice : l'intégralité du Capital, sinon,
- si la Valeur de l'Indice à 8 ans est strictement inférieure à 70% de la Valeur Initiale de l'Indice (soit une baisse de plus de 30%) : le Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

(1) Valeur Initiale : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 17 mars 2023, 20 mars 2023, 21 mars 2023 (2) appliqué au Capital

(3) calculé sur la période du 15 mars 2023 à la date de remboursement anticipé automatique correspondante

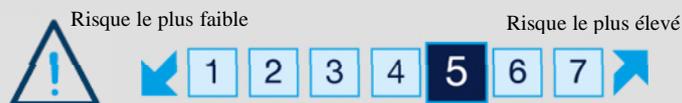
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des produits financiers, qui vise à obtenir un rendement fixe sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque modéré sur leur capital.

Informations complémentaires : La valeur de rachat du produit sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

De plus amples détails sur la formule et ses ajustements possibles en cas d'événements de marché sont exposés dans les Conditions Définitives du produit, le Prospectus de Base et ses éventuels suppléments.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit jusqu'au **14/03/2031**, si aucun événement de rachat anticipé automatique n'a eu lieu. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée	Jusqu'à ce que le produit soit acheté ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau	
Investissements 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'achat ou à l'échéance
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 046 EUR
	Rendement annuel moyen	-59,54%
		1 195 EUR
		-23,32%
Scénario défavorable (le produit est résilié après 8 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 911 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,89%
		5 700 EUR
		-6,78%
Scénario intermédiaire (le produit est résilié après 1 an)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 900 EUR
	Rendement annuel moyen	9,00%
Scénario favorable (le produit est résilié après 1 an)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 900 EUR
	Rendement annuel moyen	9,00%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les performances affichées sont le résultat de la formule pour différents scénarios du sous-jacent. En cas de sortie avant l'échéance du produit, la valeur de rachat est estimée en tenant compte des conditions de marché et des coûts de sortie applicables. Aucune hypothèse de réinvestissement n'est appliquée.

Que se passe-t-il si Amundi Finance Emissions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance ou de faillite de l'Émetteur, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. En cas de défaillance ou de faillite du Garant, ou si le Garant fait l'objet de mesures au regard de la

règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), vous pourriez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi. Ce produit n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents. Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé :

- 10 000 EUR sont investis.
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si le produit est acheté dès la première date possible : 15/03/2024	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	366 EUR	1 557 EUR
Incidence des coûts annuels*	3.92%	2.43%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -4.24% avant déduction des coûts et de -6.67% après cette déduction correspondant à une échéance de 8 ans. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au produit.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	Jusqu'à 197 EUR
Coûts de sortie	Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. Si le produit est remboursé par anticipation ou si vous conservez le produit jusqu'à l'échéance, vous ne payez pas de frais de sortie.	38 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1.7% de la valeur de votre investissement par an. Le % des frais courants communiqués ici est une estimation.	170 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coût de transaction.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans, qui correspond à l'échéance maximale du produit, si aucun événement de remboursement anticipé automatique n'a eu lieu.

Le produit est conçu pour être détenu jusqu'à sa Date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Si vous vendez avant la Date d'échéance du produit des coûts de sortie peuvent s'appliquer et la performance ou le risque de votre investissement pourrait être touchés de façon négative. Veuillez-vous reporter à la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour obtenir des informations sur le coût et l'incidence au fil du temps si vous vendez avant la Date d'échéance.

Calendrier des ordres : dans des conditions normales de marché, afin de vous permettre de revendre avant la Date d'échéance, le produit sera coté quotidiennement à la Bourse de Paris jusqu'au 5e jour ouvrable avant la Date d'échéance. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du Titre pourra être temporairement suspendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Finance Emissions au 91-93, boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France
- Envoyer un e-mail à contacts.emissions-ca@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire sur le produit, en particulier le prospectus de base, tout supplément à celui-ci, les Conditions Définitives et d'autres documents d'information relatifs au produit sont publiés sur le site Internet de l'Émetteur : www.amundi-finance-emissions.com, conformément aux dispositions légales applicables. Ces documents sont également disponibles gratuitement auprès d'Amundi Finance Emissions au 91-93, boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Place de cotation : Paris Stock Exchange: Euronext Paris - www.euronext.com

Le produit n'est en aucun cas sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice, une bourse de valeurs ou un promoteur d'indice concerné.

Les données de ce DIC sont au 11/01/2023